



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU
STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION SUR LE
PARKING AU 13 RUE JULES PICARD
(INAUGURATION MAISON DES SERVICES ET
PARKING)**

FD/SC N°...61...../2025

Le Maire de la Ville de CHAMPAGNE SUR OISE,

Vu la loi n°82-213 du 02mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code de La Voirie Routière,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.417-10 et R.325-1

Vu le Code Pénal notamment l'article R.610-5,

Vu l'organisation d'un événement sur le parking au 13 rue Jules Picard (inauguration de la maison des services et du parking) en date du vendredi 13 juin 2025 à 18h00, il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers, de réglementer le stationnement et d'y interdire la circulation sur la voirie et le parking au 13 rue jules picard sauf pour les véhicules de la ville, les véhicules de secours et les personnes habilités à s'y rendre sur autorisation,

CONSIDERANT que la manifestation engendrera un flux important de personnes.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation sur la voirie et le parking au 13 rue Jules Picard, seront interdits le vendredi 13 juin 2025 à compter de 08h00 jusqu'à 22h00 sauf pour les véhicules de secours, les véhicules de la ville et les personnes habilités à s'y rendre sur autorisation.

Article 2 : Les véhicules en infraction pourront être verbalisés et mis en fourrière conformément aux textes en vigueur.

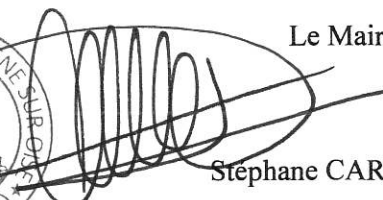
Article 3 : Les barrières portant cet arrêté seront mises en place par la Police Municipale et le parking neutralisé par des bornes électriques de part et d'autre de la voie, de la rue Jules Picard à la rue Pierre de Montreuil.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation du présent arrêté qui sera transmis à :

- La Commandante de la Brigade de Gendarmerie de PERSAN,
- La Police Municipale de Champagne-sur-Oise,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Le Chef de Corps du Centre d'Incendie et de Secours de Champagne-sur-Oise,

Fait à CHAMPAGNE SUR OISE, le vendredi 09 mai 2025


Le Maire,
Stéphane CARTEADO